ARTICLE / LE GRAND ANGLE

Sécheresse en Haute-Savoie : à l'approche de l'hiver, l'eau reste sous surveillance

Malgré l'arrivée de l'automne et la baisse des températures, la Haute-Savoie continue de subir les conséquences d'un déficit de précipitations. À la fin du mois d'octobre, cinq bassins versants étaient classés en crise sécheresse, le niveau d'alerte le plus élevé. Une situation qui interroge sur la disponibilité de l'eau dans un département pourtant réputé pour ses lacs, ses rivières et ses montagnes.

Par Ludovic CLAVAUD | 1 novembre 2026



Photo : Marc Mongenet, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Cinq bassins versants au niveau maximal de crise

L'automne n'a pas suffi à faire disparaître les tensions sur les ressources en eau de Haute-Savoie.

Selon les informations diffusées par la préfecture le 30 octobre 2026, cinq bassins versants se trouvaient toujours en situation de crise sécheresse, correspondant au niveau 4 sur une échelle de quatre.

Les secteurs concernés étaient l'Arve aval, l'Arve médian, les Dranses, le Chéran et les Usses.

Deux autres bassins, le Fier et le Sud-Ouest lémanique, étaient placés en alerte renforcée, au niveau 3. Le Genevois et l'Arve amont se trouvaient en alerte, au niveau 2.

Le bassin du Fier, qui concerne notamment le secteur annécien, faisait donc partie des territoires soumis à une surveillance particulièrement attentive.

Cette situation illustre l'étendue géographique des tensions sur l'eau, bien au-delà des seules zones traditionnellement considérées comme sensibles à la sécheresse.

Pourquoi la pluie d'automne ne suffit-elle pas toujours ?

Dans l'imaginaire collectif, la sécheresse reste souvent associée à l'été, aux fortes chaleurs et aux pelouses jaunies.

Pourtant, elle peut se prolonger bien après la fin de la saison estivale.

Lorsque les précipitations ont été insuffisantes pendant plusieurs mois, quelques épisodes pluvieux ne suffisent pas nécessairement à reconstituer les réserves.

L'eau doit notamment s'infiltrer dans les sols, alimenter les nappes souterraines et contribuer au rétablissement des débits des cours d'eau.

Le phénomène dépend de plusieurs facteurs : la quantité de pluie reçue, sa répartition dans le temps, l'état des sols et les prélèvements

effectués pour les différents usages.

En montagne, la neige joue également un rôle dans le cycle annuel de l'eau. Son accumulation durant l'hiver puis sa fonte progressive contribuent à alimenter les cours d'eau au printemps.

La situation observée à la fin d'octobre rappelle donc que la disponibilité de l'eau dépend d'un équilibre construit sur plusieurs saisons.

Un département riche en eau, mais pas à l'abri

La Haute-Savoie bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable.

Le lac d'Annecy, le Léman, les rivières alpines et les nombreux torrents façonnent ses paysages.

Mais cette présence visible de l'eau ne garantit pas une ressource disponible en permanence et partout.

Les bassins versants ne réagissent pas tous de la même manière aux épisodes de sécheresse.

Certains cours d'eau dépendent fortement des précipitations récentes, tandis que d'autres sont alimentés par des réserves souterraines ou par la fonte nivale.

Les besoins varient également selon les territoires, entre alimentation en eau potable, agriculture, activités économiques et préservation des milieux naturels.

La sécheresse ne signifie donc pas nécessairement qu'un territoire ne dispose plus d'eau, mais que la ressource devient insuffisante ou trop fragile pour satisfaire tous les usages habituels sans précaution.

Quelles conséquences pour les habitants ?

Les arrêtés préfectoraux de restriction visent à limiter les prélèvements et les consommations non prioritaires lorsque la situation hydrologique se dégrade.

Selon le niveau d'alerte et le bassin concerné, les mesures peuvent porter sur l'arrosage des jardins, le lavage des véhicules, le remplissage des piscines ou certains usages professionnels.

Ces restrictions peuvent aussi concerner les collectivités, notamment pour l'entretien des espaces verts.

Pour les habitants du bassin annécien, il est important de distinguer les mesures applicables à leur commune de celles concernant d'autres secteurs du département.

Les arrêtés pris en octobre arrivaient à échéance à la fin du mois. Leur maintien éventuel au-delà du 31 octobre doit donc être vérifié auprès de la préfecture avant toute affirmation sur les interdictions actuellement en vigueur.

L'agriculture et les milieux naturels également concernés

Au-delà des usages domestiques, la sécheresse représente un enjeu pour les exploitations agricoles.

L'accès à l'eau est essentiel pour certaines cultures, l'abreuvement des animaux et le fonctionnement quotidien des exploitations.

Les cours d'eau et les zones humides sont également sensibles à la diminution des débits.

Lorsque les niveaux deviennent trop faibles, les conditions de vie des organismes aquatiques peuvent se dégrader, notamment en raison de la hausse des températures de l'eau ou de la réduction des habitats disponibles.

La gestion de la sécheresse doit ainsi concilier plusieurs priorités : préserver l'alimentation en eau potable, maintenir les activités essentielles et protéger les écosystèmes.

Vers une gestion de l'eau sur toute l'année ?

La répétition des périodes de tension invite à réfléchir à la manière dont les territoires anticipent leurs besoins.

Les économies d'eau ne concernent plus uniquement les épisodes de canicule.

La réduction des fuites sur les réseaux, l'adaptation des pratiques d'arrosage, la récupération de l'eau de pluie lorsque son usage est approprié ou encore la préservation des zones humides font partie des leviers possibles.

Pour les collectivités, la question est également celle de l'aménagement du territoire : comment accompagner le développement démographique et économique tout en préservant les ressources naturelles ?

Dans le bassin annécien, où les besoins des habitants, des entreprises et des activités touristiques se croisent, cette réflexion dépasse largement la seule période estivale.

Un hiver décisif pour la suite

Les prochains mois permettront d'observer l'évolution des réserves en eau.

Les précipitations automnales et hivernales, ainsi que l'enneigement des massifs, contribueront à déterminer les conditions hydrologiques du printemps prochain.

Il serait toutefois prématuré d'affirmer que l'hiver suffira à résorber les déficits constatés.

À la fin du mois d'octobre, la Haute-Savoie restait confrontée à une situation de sécheresse étendue.

Un constat qui rappelle une réalité : même au pays des lacs et des montagnes, l'eau demeure une ressource à préserver.

Sources :

Préfecture de la Haute-Savoie – Informations sécheresse des 15 et 30 octobre 2026.

Arrêté préfectoral du 14 octobre 2026 relatif aux restrictions des usages de l'eau.

Commune d'Argonay – Information du 15 octobre 2026 sur l'aggravation de la sécheresse.

Lire en ligne :
https://legrandangle.media/article/secheresse-en-haute-savoie-a-l-approche-de-l-hiver-l-eau-reste-sous-surveillance